

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports Question n° 194

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013020

Signataire : MB/ML

Séance du Conseil Municipal du 04/07/2013

RAPPORTEUR : Omar AIT BOUALI

OBJET : Création d'une Ecole Municipale d'Education par le Sport (E.M.E.S.)

EXPOSE :

En modifiant les rythmes scolaires, la loi d'orientation pour la refondation de l'école va allonger le temps périscolaire et permettre de proposer aux enfants des activités éducatives complémentaires. Le sport aura une place déterminante dans le projet éducatif du territoire.

Dans ce contexte, le service des sports et les associations sportives développent de nombreuses actions pour contribuer à l'éducation sportive des enfants au sein de l'école.

C'est ainsi que la direction Jeunesse et Sports de la ville s'est associée avec les acteurs du mouvement sportif pour travailler autour d'un projet sportif en direction des enfants pour l'organisation des activités physiques et sportives sur ce nouveau temps périscolaire.

Il en découle la création d'une école municipale d'éducation par le sport rattachée au responsable du secteur animations et éducation par le sport du service des sports.

Le but est de mettre en place une structure fédératrice permettant aux enfants de découvrir, de s'initier et de pratiquer un sport au cours d'un cycle d'un trimestre entre 14h30 à 16h.

En effet, souvent les enfants souhaitent s'inscrire à une activité sportive pour l'image qu'ils s'en font ou selon le choix des parents, sans savoir véritablement si la pratique leur plaira.

Ce projet permettra donc aux enfants selon leurs envies de rejoindre ensuite l'une des associations sportives opérant sur la commune.

Pour chaque catégorie d'âge, la nature des interventions et la pédagogie seront adaptées pour répondre au mieux aux besoins des enfants. En effet, les besoins de la pratique sportive évoluent en fonction de l'âge, au fur et à mesure de l'évolution psychologique et physiologique, la pédagogie sera adaptée à chaque public.

Cycles proposées :

- des sports collectifs (football, handball, basket-ball,...)
- des sports individuels (jeux de raquettes, athlétisme, judo, escrime,...)
- des activités nautiques (natation, jeux aquatiques,...)

- des activités d'éveil moteur (motricité, jeux traditionnels,...)
- des activités spécifiques (escrime, course d'orientation,...)

Les activités seront encadrées par des éducateurs diplômés du service des sports et des clubs sportifs.

Pour la mise en place de l'EMES, le nombre d'éducateurs sera le suivant : 6 éducateurs sportifs permanents et 19 éducateurs sportifs embauchés dans le cadre des emplois d'avenir

Cette restructuration a pour conséquence d'arrêter l'animation des centres de loisirs maternel G. Philippe et élémentaire F. Gémier à caractère sportif, ceux-ci n'ayant plus lieu d'être le mercredi matin, devenu temps scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la création d'une Ecole Municipale d'Education par le Sport (E.M.E.S).

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013020

Signataire : MB/ML

OBJET :Création d'une Ecole Municipale d'Education par le Sport (E.M.E.S.)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant que la commune a la volonté de favoriser l'accès au sport pour tous et que l'application de la réforme sur les rythmes scolaires offre la possibilité d'associer les acteurs sportifs autour d'un projet en direction des enfants pour l'organisations d'activités physiques et sportives,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la création d'une Ecole Municipale d'Education par le Sport (E.M.E.S) rattachée à la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/07/2013

Publié le 11/07/2013

Certifié exécutoire le : 12/07/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué